

Hors sujet dissertation

Par **dg776**, le **16/03/2021** à **12:26**

J'ai eu un plan détaillé de dissertation à faire hier et le sujet était « l'année 1962 et la Ve République »

J'ai trouvé 2 problématiques à ce sujet : Le référendum de 1962 a-t-il été l'élément déclencheur d'un certain césarisme du président de la République ?

Le terme de « super-présidence » est-il approprié aux fonctions de la présidence de la République ? (Je trouve c'est hors sujet en fin de compte, j'aurais dû mettre cette problématique en ouverture)

Mon plan : I.) Le référendum de 62 et ses incidences sur la fonction présidentielle

A.) La politisation du président

B.) L'article 11 : une arme politique du Président

Jusqu'à la ca va mais mon grand II.) je le trouve HS :

II.) La Ve République, un régime parlementaire : une collaboration entre les différents organes

A.) La cohabitation et l'importance des élections législatives (J'ai surtout voulu montrer que même si le président était élu au suffrage universel direct c'était pas suffisant et qu'il lui fallait la majorité au parlement sinon il risquerait d'être effacé politiquement avec la cohabitation)

B.) le référendum de l'article 89 (vraiment ça du gros HS)

Je me demande si je vais bcp être pénalisé par le HS de mon II. ???

Par **dg776**, le **16/03/2021** à **14:51**

Pourriez-vous me dire si mon grand 2 est vraiment HS ou pas psk je suis assez frustré et perturbé à cause de ce devoir

Par **x-ray**, le **17/03/2021** à **06:31**

bonjour,

Oui, le II est HS. Sans aucun doute. Vous pouvez à l'occasion atténuer la portée de la

révision de 62 en notant que le Parlement, plus tard, a parfois pu retrouver une prééminence lors des cohabitations (ce dont on pourrait débattre). Mais il est certain que la révision de 62 consacre tout SAUF un régime parlementaire classique.

Votre plan est bancal car il ne répond pas à votre problématique.

D'ailleurs, votre problématique n'est pas assez large, pourquoi vous focaliser sur le "césarisme" ?

Et le sujet, ce n'est pas "la révision de 1962", c'est "L'année 1962 et la Vème république".

Il y a bien sur la révision et ses conséquences, mais il y a d'autres choses : quelle révision (art 11), quelle position du CC, une motion de censure qui aboutit etc...

Il est pour quand ce sujet ?

Par **x-ray**, le **17/03/2021** à **06:33**

Lisez ça :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/38016-la-revision-constitutionnelle-et-le-referendum-de-1962>

<https://www.vie-publique.fr/fiches/19580-revision-de-1962-lelection-presidentielle-au-suffrage-universel>

Et essayez de refaire une problématique plus simple, et un plan qui y réponde.

Je vous aiderai si vous essayez

Par **dg776**, le **17/03/2021** à **07:38**

Bonjour, merci de votre réponse, c'était un sujet de colle en presentiel que j'ai eu lundi ?

Par contre, j'ai traité de l'article 11 et de sa qualité « d'arme du président » dans mon B du I.) et dans mon A.) du grand 2 mon but était d'atténuer la portée de la révision de 62 en montrant que malgré que le président soit élu au suffrage universel direct, cela n'est pas totalement suffisant pour qu'il puisse asseoir son autorité car il lui faut une majorité au parlement pour capter les compétences du gouvernement et du premier ministre sinon il risque la cohabitation comme en 86 sous Mitterrand par ex où le président s'est effacé politiquement car les compétences juridiques appartiennent au Premier ministre.

Après je comprend mon erreur à été de trop restreindre mon sujet au suffrage universel direct et à l'article 11, j'aurais du mentionner la mention de censurer mais avec 1h30 seulement (c'était un plan détaillé très détaillé) je n'ai pas eu vraiment le temps de m'en rappeler.

J'aurais aussi du mentionner la démission de Debre en 62 après demande de De Gaulle mais

la encore avec le peu de temps qui nous était accordé j'ai pas eu le temps de me rappeler que sa démission était survenu en 1962.

C'est assez frustrant car c'est une partie de mon cours que je maîtrise parfaitement, malheureusement le temps m'a engendré un stress qui m'a fait défaut.

Vous pensez que je pourrais tout de même avoir vers 12 ? Sachant que j'ai fait une bonne introduction complète

Par **dg776**, le **17/03/2021** à **07:40**

Dans mon grand II.) en fait j'ai surtout voulu montrer les limites du renforcement de la fonction présidentielle suite à la réforme de 62.

Par **x-ray**, le **17/03/2021** à **08:03**

Re,

Difficile à dire pour la note, et puis ce qui est fait est fait !

J'ai bien compris votre deuxième partie, mais je n'en aurais pas fait une partie complète. La révision de 62 change tout, passage d'un régime parlementaire à un régime semi présidentiel, et création d'une dyarchie au sein de l'exécutif (Répartition des rôles Pdt/PM).

Changement du jeu politique aussi, avec la création de la notion de majorité présidentielle, qui doit s'articuler avec la majorité parlementaire pour éviter la cohabitation. Mais avec le quinquennat, les choses ont encore évolué de ce côté aussi.

Sur votre plan, le pb, c'est qu'il n'y a pas de lien entre le I et le II, en tout cas pas dans la manière dont vous présentez les choses.

Vous ne voulez pas essayer de refaire un plan, pour vous exercer ?